

REGLEMENT CHALLENGE MINARELLI 2019

SERIE NATIONALE LABELLEE FFSA

Enregistré sous le permis d'organisation FFSA numéro CK 15



SOMMAIRE

Article 1 – REGLEMENT SPORTIF

Article 1.1 – Organisation

Article 1.2 – Calendrier

Article 1.3 – Chronométrage électronique

Article 1.4 – Briefing

Article 1.5 – Enregistrement du matériel

Article 1.6 – Caméra embarquée

Article 1.7 – Droit à l'image

Article 1.8 – Réserves

Article 2 – RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Article 2.1 – KFS 145

Article 2.1.1 – Matériel admis

Article 2.1.2 – Châssis et carrosserie

Article 2.1.3 – Pneus

Article 2.1.4 – Poids

Article 2.1.5 – Moteur

Article 2.1.6 – Carburant

Article 2.1.7 – Contrôle technique

Article 2.2 – KFS 160

Article 2.2.1 – Matériel admis

Article 2.2.2 – Châssis et carrosserie

Article 2.2.3 – Pneus

Article 2.2.4 – Poids

Article 2.2.5 – Moteur

Article 2.2.6 – Carburant

Article 2.2.7 – Contrôle technique

Article 2.3 – Rotax Max

Article 2.3.1 – Matériel Admis

Article 2.3.2 – Châssis et carrosserie

Article 2.3.3 – Pneus

Article 2.3.4 – Poids

Article 2.3.5 – Moteur

Article 2.3.6 – Carburant

Article 2.3.7 – Contrôle technique

Article 2.4 – Rotax Master

Article 2.3.1 – Matériel Admis

Article 2.3.2 – Châssis et carrosserie

Article 2.3.3 – Pneus

Article 2.3.4 – Poids

Article 2.3.5 – Moteur

Article 2.3.6 – Carburant

Article 2.3.7 – Contrôle technique

Article 3 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Article 3.1 – Réglementation

Article 3.2 – Equipements

Article 3.3 – Réclamations

Article 4 – PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Article 5 – CLASSEMENTS

Article 5.1 – Classement par course

Article 5.2 – Classement final Challenge Minarelli

Article 6 – DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

Article 7 – LICENCES

Article 8 – PILOTES ADMIS

Article 9 – KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

Article 10 – SÉCURITE GÉNÉRALE

Article 11 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 12 – GRILLE DE DÉPART

Article 13 – PROCÉDURE DE DÉPART

Article 14 – SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 15 – REPRISE D'UNE COURSE

Article 16 – ARRIVÉE

Article 17 – PARC FERMÉ

Article 18 – INCIDENTS

Article 19 – DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

Article 1 – REGLEMENT SPORTIF

Article 1.1 – Organisation

La série nationale Challenge Minarelli 2019, catégories KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, Rotax Max et Rotax Master est organisée par EVOKART, 7, Z.A. Les Fossettes, 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, en conformité avec la réglementation FFSA 2019.

Article 1.2 – Calendrier

La série nationale Challenge Minarelli 2019 se déroulera en 4 courses :

- 4 & 5 Mai LE MANS [72]
- 25 & 26 Mai SAINT AMAND [18]
- 21 & 22 Septembre ANGERVILLE [91]
- 12 & 13 Octobre ESSAY [61]

Article 1.3 – Chronométrage électronique

Au moment de la confirmation de l'engagement, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence. Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote. En cas de perte, il sera facturé 300 Euros. La licence sera restituée contre retour du transpondeur.

L'installation du transpondeur est obligatoire, à compter du samedi dès la première séance de l'après-midi.

Article 1.4 – Briefing

La présence de tous les pilotes ainsi que la présence des tuteurs pour les pilotes mineurs est obligatoire au briefing.

L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve. Leur présence sera contrôlée et toute absence sera pénalisée par une amende de 125 Euros.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende.

Article 1.5 – Enregistrement du Matériel

Il est conseillé de faire enregistrer son matériel et de confirmer son engagement avant de prendre la piste pour les essais et dans tous les cas avant l'heure indiquée sur les horaires.

Tout concurrent qui n'aura pas présenté son matériel à l'enregistrement technique avant la course ne pourra pas participer à l'épreuve.

A titre exceptionnel, si un pilote est absent le samedi et s'il a prévenu EVOKART, l'enregistrement de son matériel pourra être effectué le dimanche matin avant les essais chronométrés.

Article 1.6 – Caméra embarquée

Le port de caméra embarquée est interdit sur le casque.

L'utilisation de caméra embarquée est autorisée pendant les essais libres non-officiels et les essais libres officiels.

L'utilisation de caméra embarquée est interdite pendant les essais chronométrés, les manches de qualification, la pré-finale et la finale.

Article 1.7 – Droit à l'image

En s'inscrivant à une épreuve du Challenge Minarelli, le pilote et ses accompagnateurs ainsi que les teams acceptent que des photos, vidéos et que leur nom soient utilisés par EVOKART (classement, championnat, publicité, site internet, réseaux sociaux, médias, etc...).

Article 1.8 – Réserves

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en justifier le motif, de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures et avec l'accord de la FFSA. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course.

Un concurrent ou son entourage ayant un comportement anti-sportif pourra se faire disqualifier de la manifestation et du Challenge Minarelli.

Les organisateurs se laissent le droit de refuser ou disqualifier temporairement ou définitivement un participant au regard de son comportement.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

Article 2 – RÈGLEMENT TECHNIQUE

Article 2.1 – KFS 145 (Règlement KFS 2019)

Article 2.1.1 – Matériel admis

Kart en conformité avec la réglementation FFSA 2019 et règlement KFS 2019

Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Article 2.1.2 – Châssis et carrosserie

Règlement Technique KFS 2019.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.

Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

Article 2.1.3 – Pneus

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune

Les pneus pluie ou retaillés sont interdits.

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Chaque kart disposera au maximum de 4 pneus avant et 4 pneus arrière neufs en gestion libre obligatoirement achetés à l'organisateur sur place selon la procédure suivante :

Le premier train (2 pneus avant et 2 pneus arrière) sera acheté lors de la première course de l'année du participant.

A partir de la 3^{ème} course, possibilité d'acheter un second train (2 pneus avant et 2 pneus arrière).

L'acquisition de pneus du second train pourra être anticipée avant la 3^{ème} course en cas de crevaison.

Ces trains de pneus incluant les pneus de secours seront les seuls autorisés pour l'intégralité du Challenge.

En cas de crevaison, les pilotes seront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques

Article 2.1.4 – Poids

145 kg minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

Article 2.1.5 – Moteur

Règlement Technique KFS 2019 et fiche moteur KFS 2019.
Moteur exclusivement d'origine.

Article 2.1.6 – Carburant

Seul le Sans Plomb 98 (E5) est autorisé conformément à la réglementation FFSA 2019.
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.
Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2019.

Article 2.1.7 – Contrôle technique

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée quel que soit le classement du concurrent.
Nous rappelons que certains systèmes d'acquisition de données sont rigoureusement interdits.

Le volume de la chambre de combustion, ainsi que la mesure des diagrammes seront contrôlés selon la procédure de la réglementation FFSA. 2019.

Article 2.2 – KFS 160 (Règlement KFS 2019)

Article 2.2.1 – Matériel admis

Kart en conformité avec la réglementation FFSA 2019 et le règlement KFS 2019
Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Article 2.2.2 – Châssis et carrosserie

Règlement Technique KFS 2019.
Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.
Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

Article 2.2.3 – Pneus

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune

Les pneus pluie ou retaillés sont interdits.
Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.
Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Chaque kart disposera au maximum de 4 pneus avant et 4 pneus arrière neufs en gestion libre obligatoirement achetés à l'organisateur sur place selon la procédure suivante :

Le premier train (2 pneus avant et 2 pneus arrière) sera acheté lors de la première course de l'année du participant.
A partir de la 3^{ème} course possibilité d'acheter un second train (2 pneus avant et 2 pneus arrière).
L'acquisition de pneus du second train pourra être anticipée avant la 3^{ème} course en cas de crevaison.

Ces trains de pneus incluant les pneus de secours seront les seuls autorisés pour l'intégralité du Challenge.

En cas de crevaison, les pilotes auront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques

Article 2.2.4 – Poids

160 kg minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

Article 2.2.5 – Moteur

Règlement Technique KFS 2019 et fiche moteur KFS 2019.
Moteur exclusivement d'origine.

Article 2.2.6 – Carburant

Seul le Sans Plomb 98 (E5) est autorisé conformément à la réglementation FFSA 2019.
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.
Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2019.

Article 2.2.7 – Contrôle technique

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée quel que soit le classement du concurrent.
Nous rappelons que certains systèmes d'acquisition de données sont rigoureusement interdits.

Le volume de la chambre de combustion, ainsi que la mesure des diagrammes seront contrôlés selon la procédure du Règlement Technique National FFSA. 2019.

Article 2.3 – Rotax Max (Règlement du Challenge Rotax Max France 2019)

Article 2.3.1 – Matériel admis

Kart en conformité avec la réglementation FFSA 2019 et règlement du Challenge Rotax Max France 2019.
Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs plombés selon spécificités techniques ROTAX. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Article 2.3.2 – Châssis et carrosserie

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2019.

Article 2.3.3 – Pneus

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.
Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Pneus slick du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2019 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.

Pneus pluie du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2019 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.

En cas de crevaison 1 pneu supplémentaire slick ou pluie pourra être enregistré, les pilotes seront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques.

Article 2.3.4 – Poids

Poids du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2019 minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

Article 2.3.5 – Moteur

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2019.

Article 2.3.6 – Carburant

Seul le Sans Plomb 98 (E5) est autorisé conformément au règlement technique national FFSA 2019.
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.
Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2019.

Article 2.3.7 – Contrôle technique

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée quel que soit le classement du concurrent.
Nous rappelons que certains systèmes d'acquisition de données sont rigoureusement interdits.

Article 2.4 – Rotax Master (Règlement du Challenge Rotax Max France 2019)

Article 2.4.1 – Matériel admis

Kart en conformité avec la réglementation FFSA 2019 et le règlement du Challenge Rotax Max France 2019.
Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs plombés selon spécificités techniques ROTAX. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Article 2.4.2 – Châssis et moteur

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2019.

Article 2.4.3 – Pneus

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.
Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Pneus slick du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2019 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.

Pneus pluie du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2019 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.

En cas de crevaison 1 pneu supplémentaire slick ou pluie pourra être enregistré, les pilotes seront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques.

Article 2.4.4 – Poids

Poids du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2019 minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

Article 2.4.5 – Moteur

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2019.

Article 2.4.6 – Carburant

Seul le Sans Plomb 98 (E5) est autorisé conformément au règlement technique national FFSA 2019.
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.
Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2019.

Article 2.4.7 – Contrôle technique

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée quel que soit le classement du concurrent.

Nous rappelons que certains systèmes d'acquisition de données sont rigoureusement interdits.

Article 3 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Article 3.1 – Réglementation

Dans le cadre des Coupes de Marque, les commissaires techniques officiels de la FFSA doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves. Les responsables de la Coupe de Marque, mandatés par écrit par l'organisateur de cette Coupe de Marque seront présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA.

Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, etc...).

Article 3.2 – Equipements

Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (Combinaison, casque, gants et chaussures montantes). Le port du pare-côtes et de la minerve est vivement conseillé. Veuillez consulter la réglementation FFSA 2019.

Article 3.3 – Réclamations

Se référer à la réglementation FFSA 2019.

Article 4 – PRINCIPE ET DÉROULEMENT

La série nationale Challenge Minarelli 2019 se déroulera en 4 courses sur les pistes de LE MANS, SAINT AMAND, ANGERVILLE et ESSAY.

Les ASK prendront en charge l'organisation des courses, assistées de l'équipe d'EvoKart.

Pour toutes les épreuves du challenge Minarelli 2019 les officiels seront :

Directeur de Course : M. MOREAU Michel Licence N° 60632

Directeur de Course adjoint : Officiel ASK organisatrice des courses

Commissaires Sportifs : Mme BEILLARD Nicole Licence N°146410
Officiels ASK organisatrice des courses

Délégué Technique : M. BEILLARD Jean-Paul Licence N°103806
Officiels ASK organisatrice des courses

Chronométrage APEX : Mme MOREAU Mary Licence N°107485
Officiel ASK organisatrice des courses

Article 5 – CLASSEMENTS

Article 5.1 – Classement par course

Points des manches : 0 point au 1er / 2 points au 2ème / 3 points au 3ème et ainsi de suite par progression croissante d'1 point. En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes à l'issue des manches, ils seront départagés en fonction de leurs chronos.

Points de la pré-finale : 100 points au 1er / 95 points au 2ème / 92 points au 3ème / 90 points au 4ème / 89 points au 5ème et à suivre par ordre décroissant d'1 point par place jusqu'au dernier concurrent classé.

Points de la finale : 100 points au 1er / 95 points au 2ème / 92 points au 3ème / 90 points au 4ème, 89 points au 5ème et à suivre par ordre décroissant d'1 point par place jusqu'au dernier concurrent classé. Le classement final de la journée se fera selon l'ordre d'arrivée de la finale.

Un bonus de 3 points sera attribué au pilote ayant effectué le meilleur temps à l'issue des essais chronométrés dans chaque catégorie.

Un bonus de 3 points sera attribué au pilote classé premier au classement intermédiaire à l'issue des manches dans chaque catégorie.

Tous les pilotes marqueront des points dès leur première course pour le classement de la série nationale Challenge Minarelli mais seuls les pilotes ayant effectué au minimum trois courses bénéficieront de la remise des prix.

Article 5.2 – Classement final de la Série Nationale Challenge Minarelli

Par addition des points acquis lors des 6 meilleurs résultats des 4 finales et des 4 pré-finales + les bonus de pole position et de classement intermédiaire.

En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes, le classement de la finale de la dernière journée du Challenge Minarelli sera déterminant.

Tous les pilotes de la série nationale Challenge Minarelli 2019 seront dans le classement final mais seuls les pilotes ayant effectué au minimum trois courses bénéficieront de la remise des prix.

Un classement « Rookie » sera établi pour les pilotes participant pour la première fois au Challenge Minarelli.

Article 6 – DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

Lors de chaque course, à l'issue de la finale et du contrôle technique, les trois premiers pilotes classés de chaque catégorie se rendront en combinaison et avec leur casque sur le podium où une coupe leur sera remise.

En cas d'absence à la procédure de podium, le pilote concerné ne recevra pas ses lots.

En fin d'année, remise de coupes et de lots répartis à tous les pilotes classés ayant participé à au moins 3 courses. Seuls les pilotes présents ou représentés lors de la remise des prix recevront leurs lots.

Article 7 – LICENCES

Les pilotes devront posséder au minimum :

- Une Licence compétition « Nationale Concurrent Conducteur Karting » (NCCK) FFSA validée 2019.

D'une manière générale :

Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » (ICT) FFSA validée 2019.

Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de l'évènement.

Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.

Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « concurrent » ou d'une licence « concurrent-tuteur » FFSA validée 2019.

Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

En cas d'absence d'un tuteur légal ou d'un représentant, le pilote ne sera pas autorisé à participer.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

Article 8 – PILOTES ADMIS

KFS 145 & KFS 160 :

- Etre âgé au minimum de 12 ans dans l'année civile et titulaire de la licence FFSA adéquat validée 2019.

Rotax Max & Rotax Master :

- Répondre aux critères d'âge mentionnés dans le règlement du Challenge Rotax Max France 2019 et être titulaire de la licence FFSA adéquat validée 2019.

Article 9 – KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

KFS 145 & KFS 160 :

- Karts et matériels en conformité avec le règlement KFS 2019 et la réglementation FFSA 2019.

Rotax Max & Rotax Master :

- Karts et matériels en conformité avec le règlement du Challenge Rotax Max France 2019 et la réglementation FFSA 2019.

Article 10 – SÉCURITE GÉNÉRALE

Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 6kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbure.

Les pilotes devront utiliser une bâche de protection du sol avec tapis absorbant d'une dimension minimale de 2m x 2,50 m pour éviter les tâches d'hydrocarbures.

Article 11 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Piste ouverte à l'entraînement le samedi.

Essais chronos le dimanche matin (1 séance par catégorie). Par groupes, si le nombre de participants dans une catégorie est supérieur à la capacité de la piste, l'ordre de passage sera tiré au sort.

Les courses se dérouleront en 2 manches de qualification de 12 Km, d'une pré-finale et d'une finale de 18 Km. Dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie serait supérieur à la capacité de la piste, les pilotes seraient partagés en séries ou en poules. Suite aux séries ou poules, les premiers pilotes classés seront retenus pour la pré-finale et la finale A (dans la limite de la capacité de la piste). Les concurrents suivants participeront à une pré-finale et finale de classement. Le nombre de tours des manches, de la pré-finale et de la finale pourra être modifié en fonction des impondérables (horaires, conditions climatiques).

En cas d'insuffisance de participants dans une manche, pré-finale ou finale d'une catégorie, la règle de cohabitation de la FFSA sera appliquée.

Article 12 – GRILLE DE DÉPART

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives par addition de points.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

Points des manches : 0 point au 1er / 2 points au 2ème / 3 points au 3ème et ainsi de suite, par progression croissante d'un point.

En cas d'ex-æquo, les pilotes seront départagés en fonction du résultat des essais chronométrés.

Article 13 – PROCÉDURE DE DÉPART

Se référer à l'Art 2.20 des prescriptions générales CIK-FIA.

Article 14 – SUSPENSION D'UNE COURSE

Se référer à l'Art 2.21 des prescriptions générales CIK-FIA.

Article 15 – REPRISE D'UNE COURSE

Se référer à l'Art 2.22 des prescriptions générales CIK-FIA.

Article 16 – ARRIVÉE

Se référer à l'Art 2.23 des prescriptions générales CIK-FIA.

Article 17 – PARC FERMÉ

Se référer à l'Art 2.13 des prescriptions générales CIK-FIA.

Article 18 – INCIDENTS

Se référer à l'Art 2.24 des prescriptions générales CIK-FIA.

Article 19 – DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

L'engagement par course est de 130 €uros (droit de piste du samedi, transpondeur et numéros de course compris). Clôture des engagements 10 jours avant chaque course, après cette date les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles et au plus tard le SAMEDI à 16 heures.

AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DES ORGANISATEURS, NOUS VOUS REMERCIONS DE CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION AU PLUS TÔT.

Le fait de s'engager à l'une des épreuves du Challenge Minarelli implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que la réglementation FFSA 2019 et de les respecter.